



Boulogne Billancourt, le 5 décembre 2012

Monsieur Carlos Ghosn
Président Directeur Général Nissan

Monsieur le Président,

Le syndicat UAW nous a interpellé sur la situation de l'usine NISSAN de CANTON (MISSISSIPPI) concernant la situation qui est faite aux travailleurs de cette usine et notamment, l'atteinte au respect de la liberté syndicale.

Nous avons été conviés à nous rendre à Canton, et ceux d'entre nous qui ont pu répondre à cette invitation ont conversé directement avec un certain nombre de travailleurs de cette usine. Les nombreux échanges entre les travailleurs et les syndicats français témoignent des nombreuses pressions de la direction locale et des méthodes d'intimidations exercées à l'encontre des travailleurs pour qu'ils cessent de demander la tenue d'élections visant à permettre la présence d'une organisation syndicale de leur choix dans leur entreprise.

Ainsi, beaucoup ont fait part « *des entretiens contraints en tête-à-tête avec leur manager...* », au cours desquels ce dernier leur affirme qu'il pourrait « *... y avoir de sérieuses conséquences...* », s'ils signent « *la carte, le document juridique et légal* » qui permettrait la tenue d'élections professionnelles. Il y a en permanence des références de fermetures d'usines où l'UAW a été présent pour laisser entendre aux travailleurs de Nissan que s'ils choisissent l'UAW leur usine sera également fermée. C'est aussi les projections de vidéos dont le contenu est une véritable propagande antisyndicale auxquelles les travailleurs ne peuvent échapper, dès lors où ils sont soupçonnés de revendiquer la présence d'une organisation syndicale dans leur usine. Aussi et pour les mêmes raisons, des travailleurs de chez Nissan se sentent contraints à porter des tee-shirts antisyndicaux, sur lesquels était inscrit : « *Si vous voulez un syndicat, vous n'avez qu'à retourner à Détroit* ». Les travailleurs souhaitant la présence d'une organisation syndicale se font également refuser un temps équivalent aux réunions d'entreprise antisyndicales tenues pendant les heures de travail. Cette liste n'est malheureusement pas exhaustive.

Vous comprendrez que nous puissions être humainement scandalisés par de telles méthodes et qui plus est, contraires aux principes fixés par la convention de l'Organisation Internationale du travail n° 87 de 1948, sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, les dispositions de la Convention de l'OIT No 98 sur le droit d'organisation et de négociation collective, et les principes directeurs de l'OCDE.

Vous êtes le PDG de Nissan et aussi celui de RENAULT, groupes pour lesquels vous êtes engagés par la signature de la « *Déclaration relative aux droits sociaux fondamentaux du groupe RENAULT* » faisant actuellement l'objet d'une renégociation. Or, rien ne pourrait justifier la remise en cause de libertés fondamentales, tant pour les salariés de Nissan ou de RENAULT.

L'absence d'un syndicat dans l'usine Nissan de CANTON et le climat de peur qui règne ne permettent pas aux salariés de défendre et négocier leurs droits. Dans l'état actuel des choses et contrairement aux engagements initiaux, la direction locale a cessé certaines prestations de retraites des salariés et les ont remplacé par un 401(k). Cette dernière a par ailleurs annoncé qu'à partir de la fin de l'année, les salariés prenant leur retraite ne bénéficieraient plus de l'assurance médicale en vigueur, mais d'un régime d'assurance médical bien inférieur.

Pour vous exposer plus précisément la situation qui est faite aux travailleurs de l'usine de Nissan et pour trouver rapidement une issue, nous souhaiterions vous entretenir au plus vite.

Dans l'attente de votre réponse,

Veillez agréer, Monsieur le Président, nos salutations respectueuses.

Pour la CFDT

Fred Dijoux



Pour FO

Laurent Smolnik



Pour la Cgt

Fabien Gâche



Pour la CFE-CGC

Dominique Chauvin

